

BUDGET PRIMITIF 2026



Budget Général

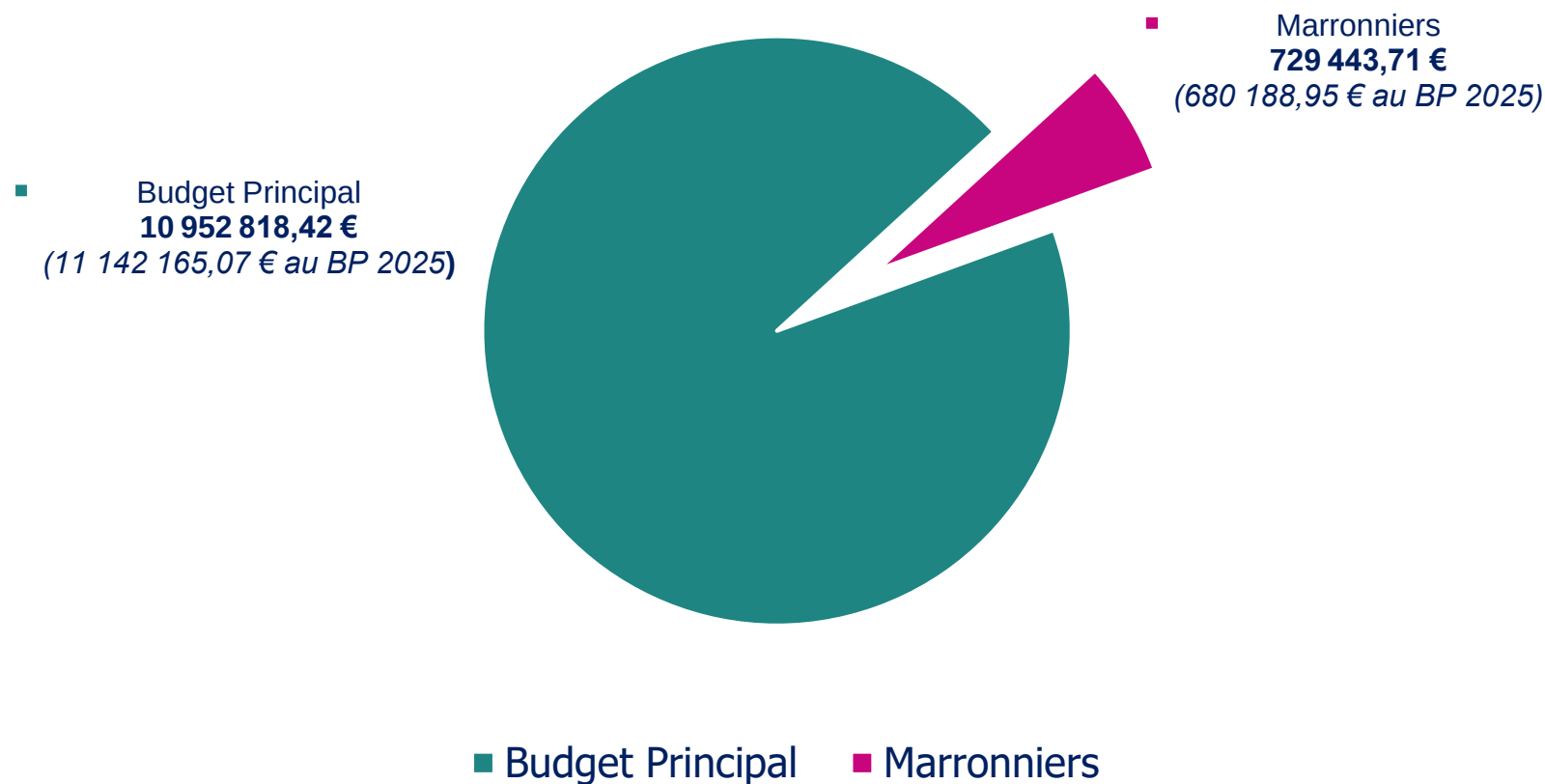
(Principal et Marronniers)



BUDGET GENERAL

(Principal + Marronniers)

Budget Général :	11 682 262,13 € (11 822 354,02 € au BP 2025)
➤ <i>Investissement :</i>	<i>467 212,92 € (399 210,78 € au BP 2025)</i>
➤ <i>Fonctionnement :</i>	<i>11 215 049,21 € (11 423 143,24 € au BP 2025)</i>



BUDGET GENERAL (Principal + Marronniers)

----- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2026 -----

Pour l'année 2026, le CCAS a fait le choix de différer l'adoption de son budget afin de pouvoir affecter tout ou partie des résultats de l'exercice 2025 qui seront constatés au compte administratif 2025 et consolider ainsi la cohérence de la structure budgétaire.

Le budget primitif 2026, au niveau global (budget principal et budget annexe des Marronniers cumulés) s'élève à **11 682 288,93€** répartis ainsi :

- Investissement : **467 212,92€** (+ 68 K€ soit +17% par rapport au BP 2025)
- Fonctionnement : **11 215 076,01€** (- 208 k€ soit – 1,8 % par rapport au BP 2025)

Cette maîtrise budgétaire a été obtenue par des prévisions au plus juste réalisées sur l'ensemble des services et établissements du C.C.A.S, dans le cadre des orientations générales données par Madame la Maire, Présidente du C.C.A.S. et dans un esprit de préservation des marges de manœuvre et d'optimisation des recettes. L'équilibre budgétaire de l'exercice sera assuré en grande partie par le financement de la Ville de Dijon.

Cette année, la subvention d'équilibre est prévue à hauteur de **7 130 000 €** identique par rapport à 2025, compte tenu de la baisse programmée de l'excédent repris des années antérieures et du financement par la ville des dépenses non compensées jusqu'alors notamment concernant la masse salariale, la Cité éducative et le Programme de Réussite (PRE) , cela se traduit par une baisse des ressources (-1,2%)

BUDGET GENERAL (Principal + Marronniers)

Les autres évolutions, développées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire présenté le 22 avril 2026, sont les suivantes :

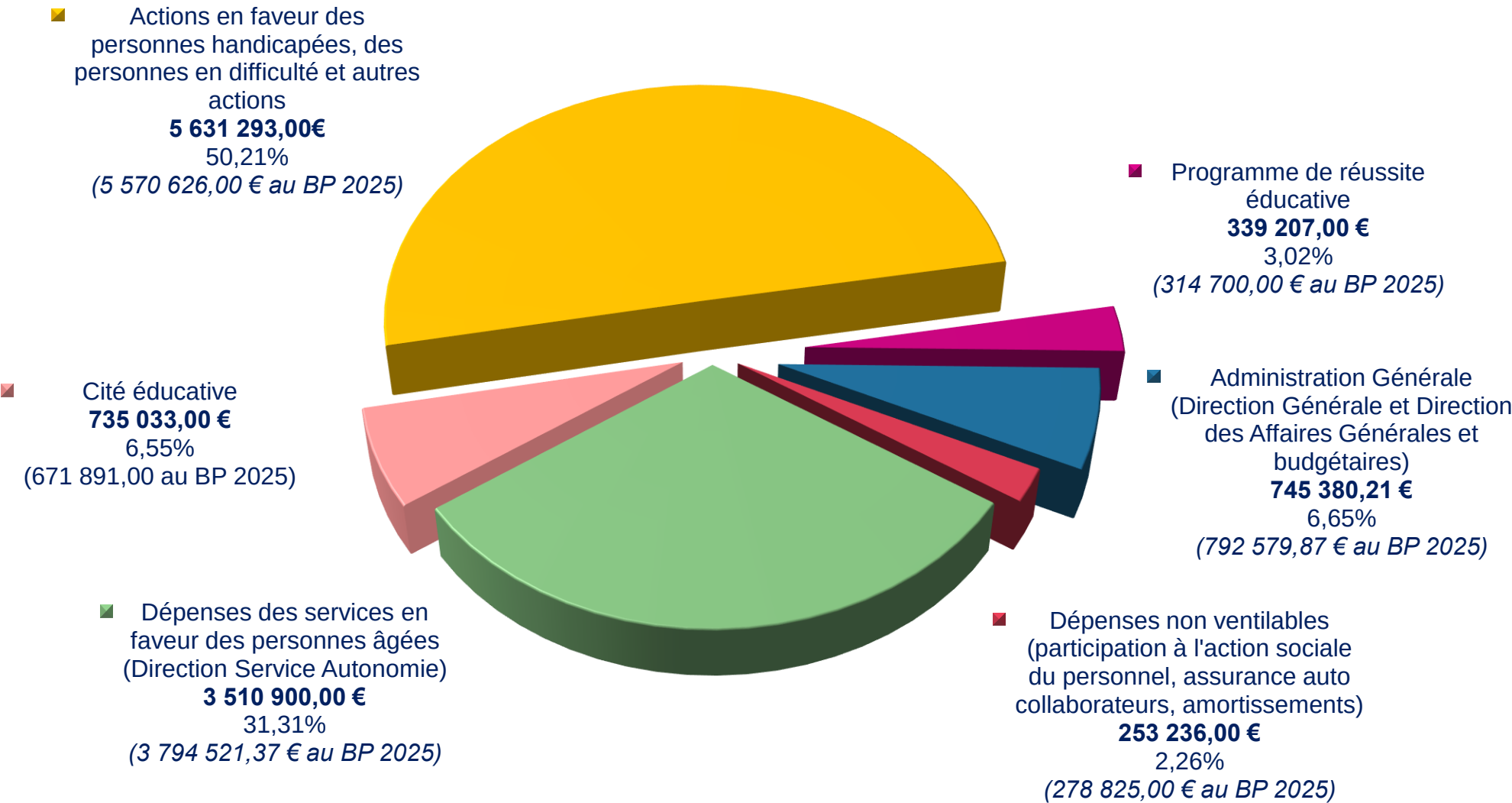
- une action sociale volontariste dans un contexte de besoins marqués;
- la territorialisation de l'action sociale à travers notamment des points d'accès aux droits avec la poursuite en 2025 d'un travail autour de l'amélioration de l'accueil des publics mais aussi par le biais d'une démarche de développement social local qui vise à faire des travailleurs sociaux des acteurs permettant au public en difficulté de se rapprocher de ressources du territoire y compris autour des envies qu'ils expriment, pour les rapprocher d'une citoyenneté plus entière;
- la définition des nouvelles priorités en matière de politique en faveur de l'âge embarquant les champs du sport, de la culture, de la mobilité, du logement, etc. dans un souci partagé de penser aux dijonnais avançant en âge dans chaque politique publique déployée pour l'ensemble de la population;
- l'accompagnement renforcé du vieillissement par le CCAS en articulation avec la Ville de Dijon, la Métropole et les différents partenaires;
- la poursuite de la constitution d'un réseau de structures associatives actives autour du handicap;
- le nécessaire accompagnement des publics en difficulté avec le numérique;
- un soutien financier aux Dijonnais en difficulté;
- l'animation d'un réseau des acteurs d'aide alimentaire;
- la poursuite des actions menées dans le cadre de la Cité éducative permettant de déployer des réponses ambitieuses en matière de parentalité et de développement du numérique, à destination des jeunes et de leurs parents, dans les quartiers politique de la ville des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche. La démarche prend appui sur un renforcement des liens avec les différents acteurs impliqués, au premier rang desquels figure l'Etat et singulièrement l'Education Nationale, et avec le Programme de Réussite Educative (PRE) de la Ville de Dijon.
- la poursuite du Programme de Réussite Educative qui cible les jeunes de 2 à 16 ans. Ce programme vise à offrir un suivi personnalisé pour favoriser la réussite d'enfants rencontrant des difficultés. L'année 2026 poursuivra la mise en œuvre de modalités d'intervention des référents renouvelés de ce programme, centrées autour de l'adhésion des familles et de missions qui apportent une réelle plus-value aux jeunes concernés, dès lors que le droit commun se montre insuffisant, voire absent.

BUDGET GENERAL (Principal + Marronniers)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR FONCTIONS

11 215 049,21 €

(11 423 143,24 € au BP 2025)



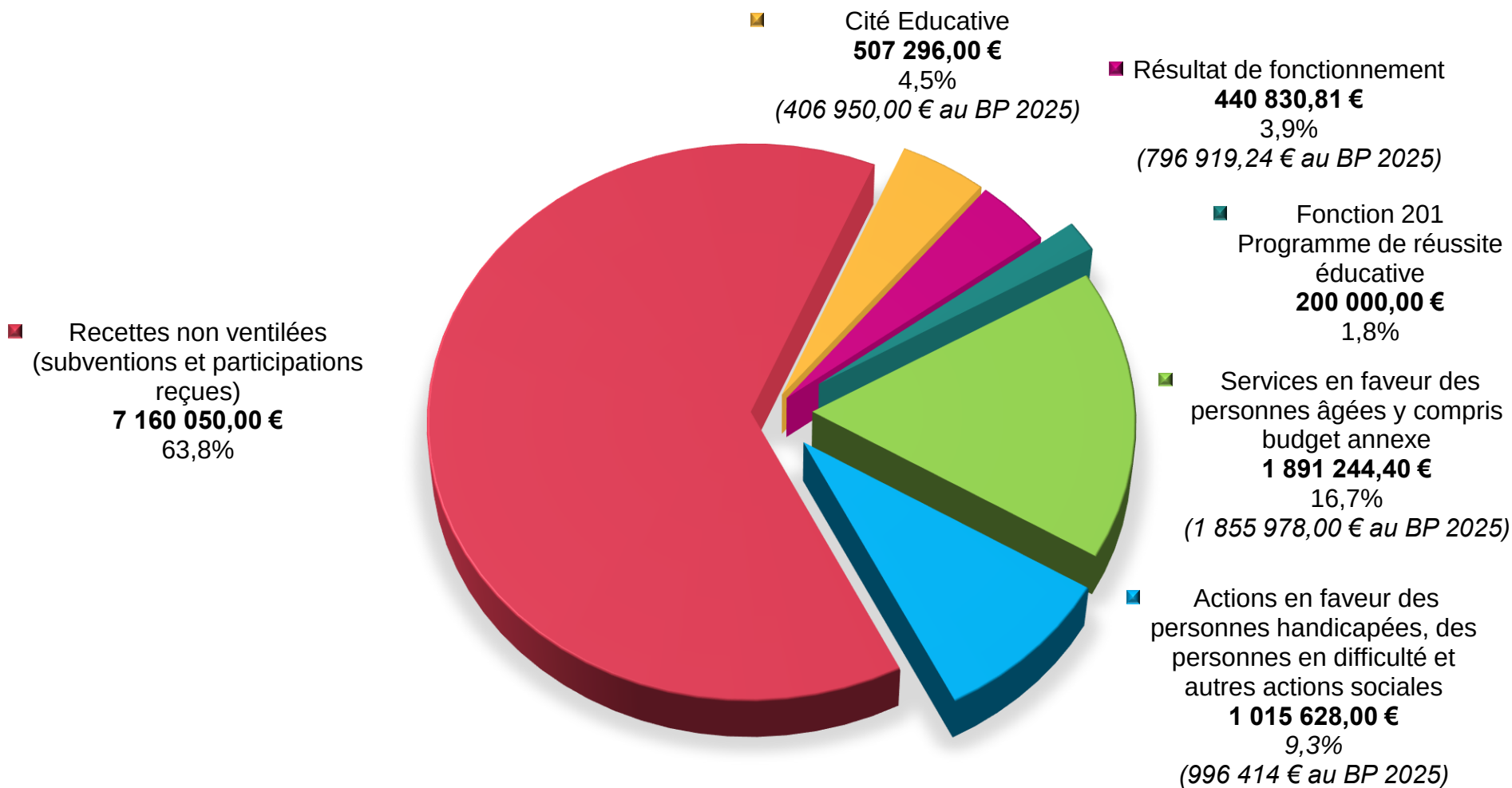
BUDGET GENERAL

(Principal + Marronniers)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR FONCTIONS

11 215 049,21 €

(11 423 143,24 € au BP 2025)



Budget Principal

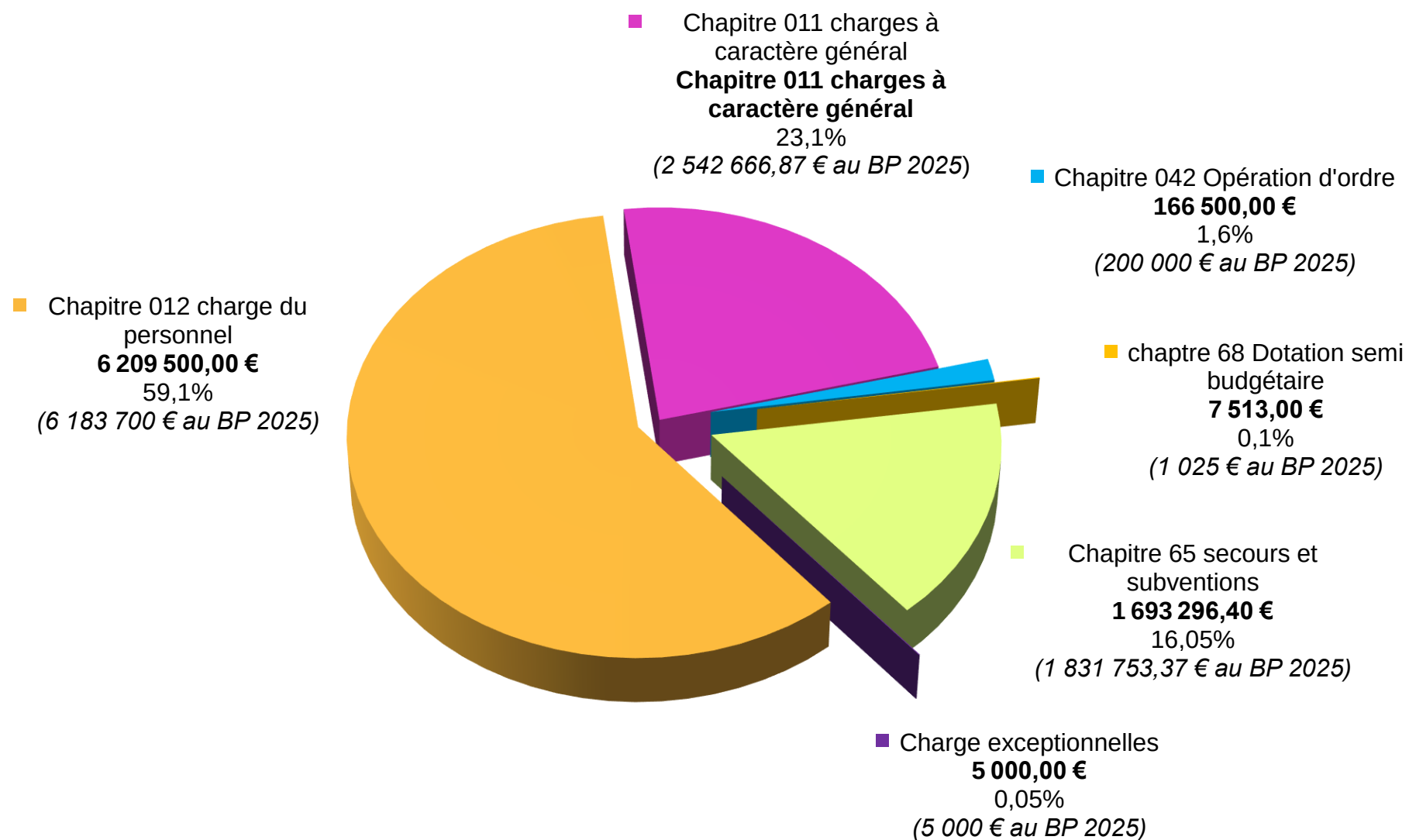


BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

10 512 604,81 €

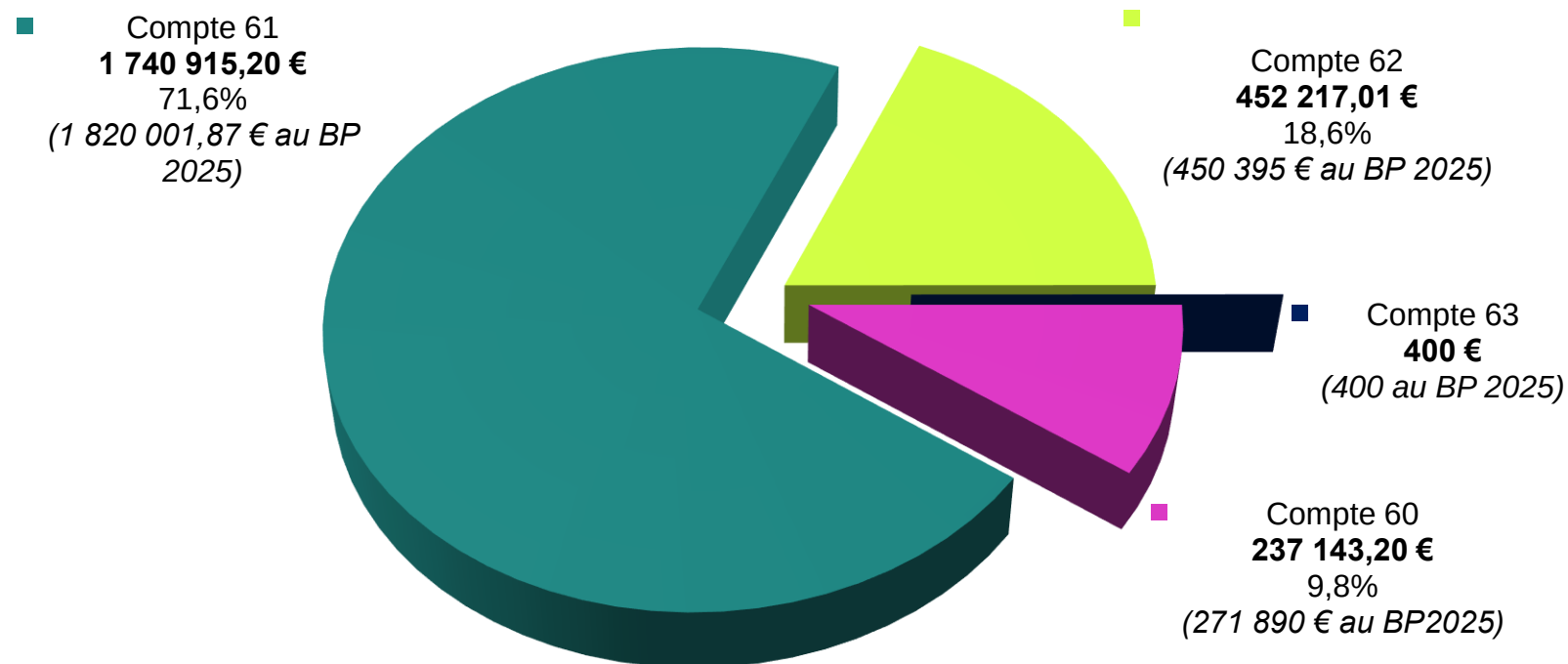
(10 764 165,24 € au BP 2025)



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE 011 – CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

2 430 675,41 €

(2 542 686,87 € au BP 2025)



BUDGET PRINCIPAL

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES (10 512 631,61€)

Les dépenses sont en baisse de – 251 533,63€, soit – 2,3 % par rapport au budget primitif de 2025.

Cette baisse s'explique principalement par la baisse du résultat en fonctionnement reporté(- 356 K€), qui a entraîné une baisse de ressources et des arbitrages sur les dépenses générales (-111,9 K€) et les subventions versées (-138,5 K€).

Chapitre 011 : charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses liées au fonctionnement courant des établissements.

La somme de **2 430 795,41€** inscrite au chapitre 011 (en baisse de - 111 891,46 €, soit - 4,4 % par rapport au budget primitif 2025), se décompose comme suit :

▪ **Compte 60 : 237 143,20 €** (- 34,7 K€ par rapport au BP 2025) enregistrés à ce compte couvriront les achats de matières et fournitures non stockées :

eau, gaz, électricité, chauffage, combustibles, carburants, alimentation, produits pharmaceutiques et d'hygiène, produits d'entretien, vêtements de travail, fournitures administratives et diverses.

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des dépenses de fournitures d'alimentation (-8,5 K€), des fournitures de petits équipements (- 13,5 K€), des fournitures administratives (-4,7 K€) et d'achat de livres dans le cadre de la Cité éducative (-17 K€).

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

- **Compte 61 : 1 740 915,20 €** (- 79 k€ par rapport au BP 2025)

sont prévus pour financer les contrats de prestations de service, les frais de locations (immobilières et mobilières), les charges locatives, l'entretien et la maintenance du matériel et des bâtiments, les assurances, les frais de documentation et les versements aux organismes de formation dans le cadre de la formation du personnel.

Se poste comprend principalement :

- Les dépenses inscrites au **compte 611** « frais divers » :1 142 k€ (soit - 79 K€ par rapport au BP 2025).

Dont :

- La prestation de fourniture des repas à domicile pour les seniors (639 K€ soit +14K€)
 - L'organisation du repas et colis pour les festivités de fin d'année pour les seniors :103 K€ (soit -289 K€). Une réflexion pour une réorganisation est en cours et des réajustements de crédits sont attendus.
 - Les locations de véhicules : 47 K€ (-13,2K€), location d'un véhicule en moins pour les repas à domicile suite à l'acquisition en 2025 d'un véhicule neuf
 - Le versement à des organismes de formation :35,1 K€ (soit -34,7 K€)
 - Les contrats et prestations pour la Cité Educative (302,5 K€ soit +204,5 K€) dont 57,3 K€ de recettes CAF supplémentaires
- Des dépenses au compte 6132 « location immobilière » : 376 K€ (soit + 56,5 K€) concernant l'augmentation contractuelle de la provision pour gros entretien du bail de la résidence Abrioux à Habellis.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

- **Compte 62 : la somme de 452 217€** (*450 395€ au BP 2025 soit - 1,8 K€*) est inscrite en prévision de rémunérations d'intermédiaires, d'honoraires, de frais d'impression, reprographie et de relations publiques, de frais postaux et de télécommunications, d'insertions dans la presse, de déplacements et missions du personnel, de déménagement, de nettoyage des locaux, de transports divers, de services extérieurs divers, de remboursements de frais à la Ville de Dijon et de frais de réception.
 - Fourniture de repas à l'hébergement d'urgence géré par l'ADEF0 : 150 k€ (montant identique que 2025)
 - Honoraires divers : 71,2 K€ (+16,5 K€) qui comprend la refonte du site Internet pour les seniors (15,8 K€)
 - Catalogues et imprimés : 33,3 K€ (+8 K€) en raison des frais de conception et édition du guide des seniors
 - Frais de transports de personnes extérieures : 10,2 K€ (-17K€) notamment concernant les frais de transport pour la cité éducative.

- **Compte 63 : la somme de 400 €** est inscrite pour le paiement des cartes grises pour l'acquisition en 2025 de deux véhicules pour la livraison des repas à domicile.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

➤ Chapitre 012 : charges de personnel

La masse salariale 2026, mesures nouvelles comprises, s'établit à **6 209 500 €**. Elle enregistre une hausse de 25 000 € (soit +0,4% par rapport au budget primitif 2025) et représente, au niveau du budget principal 59,1 % des dépenses totales de fonctionnement.

Cette augmentation très contenue entre les crédits inscrits aux BP 2025 et 2026 s'explique notamment par :

- **Une nouvelle hausse de trois points de la contribution patronale à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)**
 - L'incidence financière de cette mesure a été chiffrée à 80K€
- La **progression des carrières** des fonctionnaires (GVT)
 - Son coût est estimé en année pleine à 59K€ entre 2025 et 2026.
- Un **soutien à l'apprentissage**

Le conseil d'administration du CCAS a décidé de soutenir la filière de l'apprentissage, essentielle pour l'insertion professionnelle des jeunes et prévoit de recruter 3 apprentis.

- Le coût au BP 2026 est valorisé à 39,7K€.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

➤ Chapitre 012 : charges de personnel (suite)

- **L'instauration du versement mobilité régional et rural par la Région Bourgogne-Franche Comté**

Par délibération du conseil régional du 16 octobre 2025, la Région a donc décidé de mettre en place le versement susvisé à compter du 1^{er} janvier 2026, en appliquant le taux maximal de 0,15% (applicable à la masse salariale des employeurs de plus de 11 salariés, dont le CCAS de Dijon).

- Le coût pour ce dernier de cette mesure régionale est estimé à 5,1K€ en année pleine 2026

- **L'évolution des mouvements des effectifs entre 2026 et 2025**

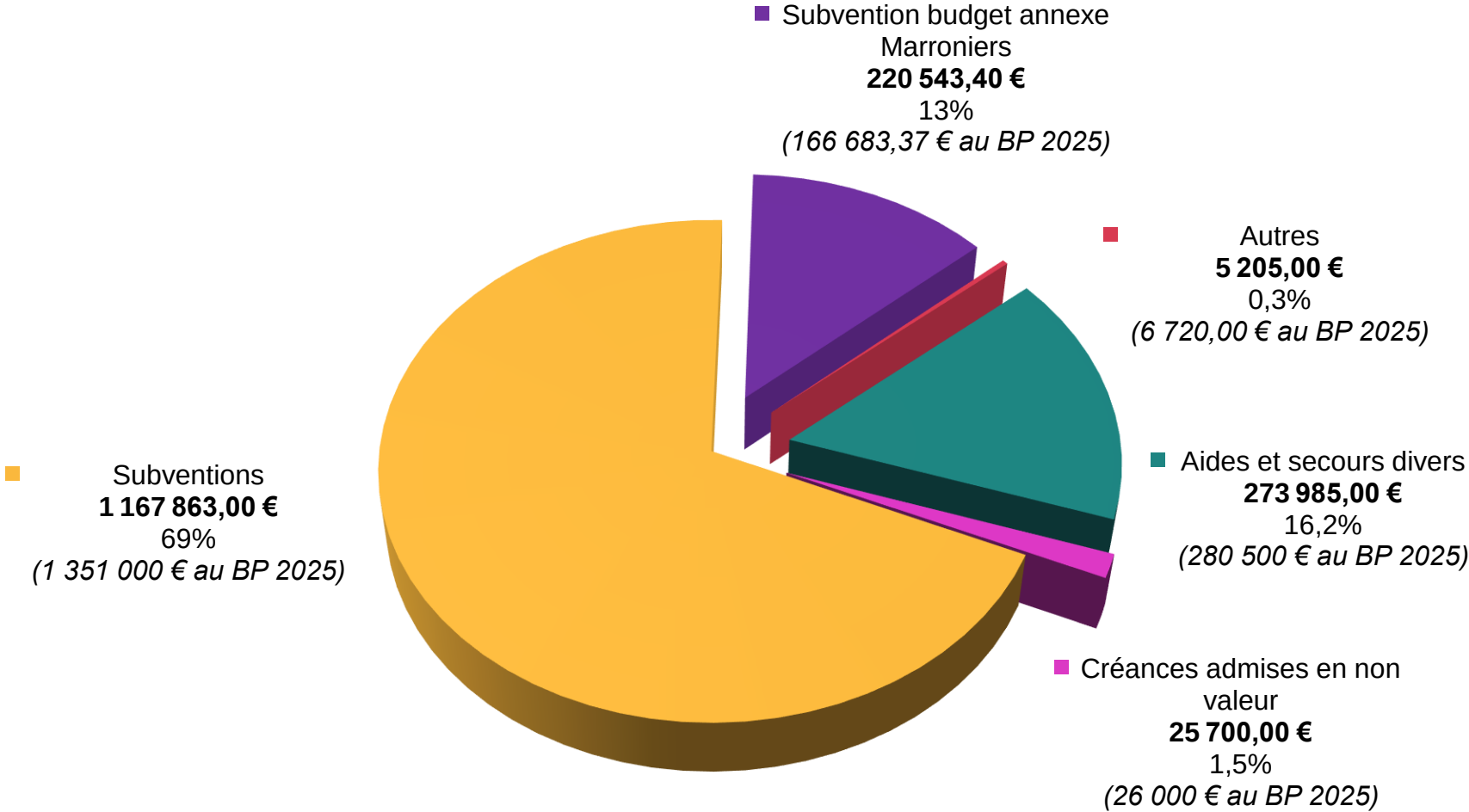
Suite au départ en retraite de 2 agents (catégorie C), l'un au service Appui au Développement Social, l'autre sur un poste de gestion administrative au service de Portage des Repas à Domicile, il est proposé une réflexion sur une redistribution des tâches permettant d'envisager une réorganisation de ces services et le non remplacement de ces postes tout en garantissant le bon fonctionnement des missions.

- L'économie ainsi dégagée est de 48,7 K€ sur 2026 et 76,7 K€ en année pleine

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

1 693 296,40 €

(1 831 753,37 € au BP 2025)



BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

➤ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Les crédits ouverts sur ce chapitre, s'élevant à **1 693 296,40 €** (en baisse de – 138 456,97€ soit -7,6 % par rapport au BP 2025), sont consacrés principalement aux actions suivantes :

-Subventions de fonctionnement aux associations pour **1 075 500 €** (- 138 K€).

Cela concerne principalement les subventions versées aux associations du dispositif de la Cité éducative à hauteur de 323 K€(- 57 K€) dans le cadre de la nouvelle convention 2025/2027.

Les subventions concernent principalement l'OPAD, les Restos du Cœur , l'UDCCAS, Aides Bourgogne Franche Comté, la Croix rouge Française. L'affectation des subventions aux diverses associations fera l'objet de délibérations spécifiques au cours de l'année 2026.

La variation s'explique aussi par un changement de périmètre:

- L'arrêt du dispositif « aller vers Sadi Carnot » avec l'ADEFO (-17,9 K€)
- Le transfert de subventions de fonctionnement sur l'enveloppe subventions Action Sociale de la ville, concernant le versement à l'association Ville Amie des Aînés (17 K€), la subvention au à la SDAT pour le dispositif ACOR centre-ville (30K€) et la subvention à l'ADEPAPE (13 K€).

- Secours et aides : pour un montant de **273 985** (- 6,5K€). Ce montant est en baisse par rapport au BP 2025 afin de réajuster les aides et secours par rapport aux crédits effectivement mobilisés des années précédentes, en lien avec une sollicitation première des dispositifs d'aides du Département pour les Dijonnais accompagnés par les espaces solidaires de Côte d'Or.

- Subvention d'équilibre au budget annexe « Les Marronniers » s'inscrit à hauteur de **220 543,40€** (en hausse de + 53,9 K€ soit +32,3% par rapport au BP 2025).

- Subventions de fonctionnement aux organismes publics : 92 363 € (-44,8 K€)

Cela concerne notamment la participation au restaurant d'entreprise de la Ville de Dijon : 26 K€ (-3k€)

La subvention aux collèges dans le cadre de la cité éducative : 33,3 K€ (soit -11,7 K€)

Les participations du CCAS au Fonds Solidarité Logement -FSL (pour 25 400 €) et au fonds d'aide aux jeunes – FAJ (pour 7 700€) restent identiques à 2025.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

➤ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante (suite)

- Autres charges : Pour le BP 2026, des crédits ont été inscrits à hauteur de **4 850 €** (-1,6 K€) afin de régler les droits SACEM des différentes manifestations durant l'année.
- Créances éteintes et créances admises en non valeur pour **25 700 €** (-300 €).
- Frais de formations , des missions et des cotisations sociales des élus pour **350 €** (- 500 €).

➤ Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Dans la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce chapitre a été limité à trois natures comptables (dont notamment les natures 673 « titres annulés » et 675 « valeurs comptables des immobilisations cédées »). Une somme de **5 000 € a été inscrite au BP 2026** (identique par rapport au BP 2024).

➤ Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budgétaires:

Un crédit a été inscrit à hauteur de **7 513€** (+ 6 488€ par rapport au BP 2025) pour constituer sur le budget principal du CCAS une provision pour dépréciation des actifs circulants concernant les créances de plus de 2 ans non recouvrées et non éteintes. Cette provision fera l'objet chaque année d'un ajustement soit à la hausse ou à la baisse au regard de l'évolution de ces créances.

➤ Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections

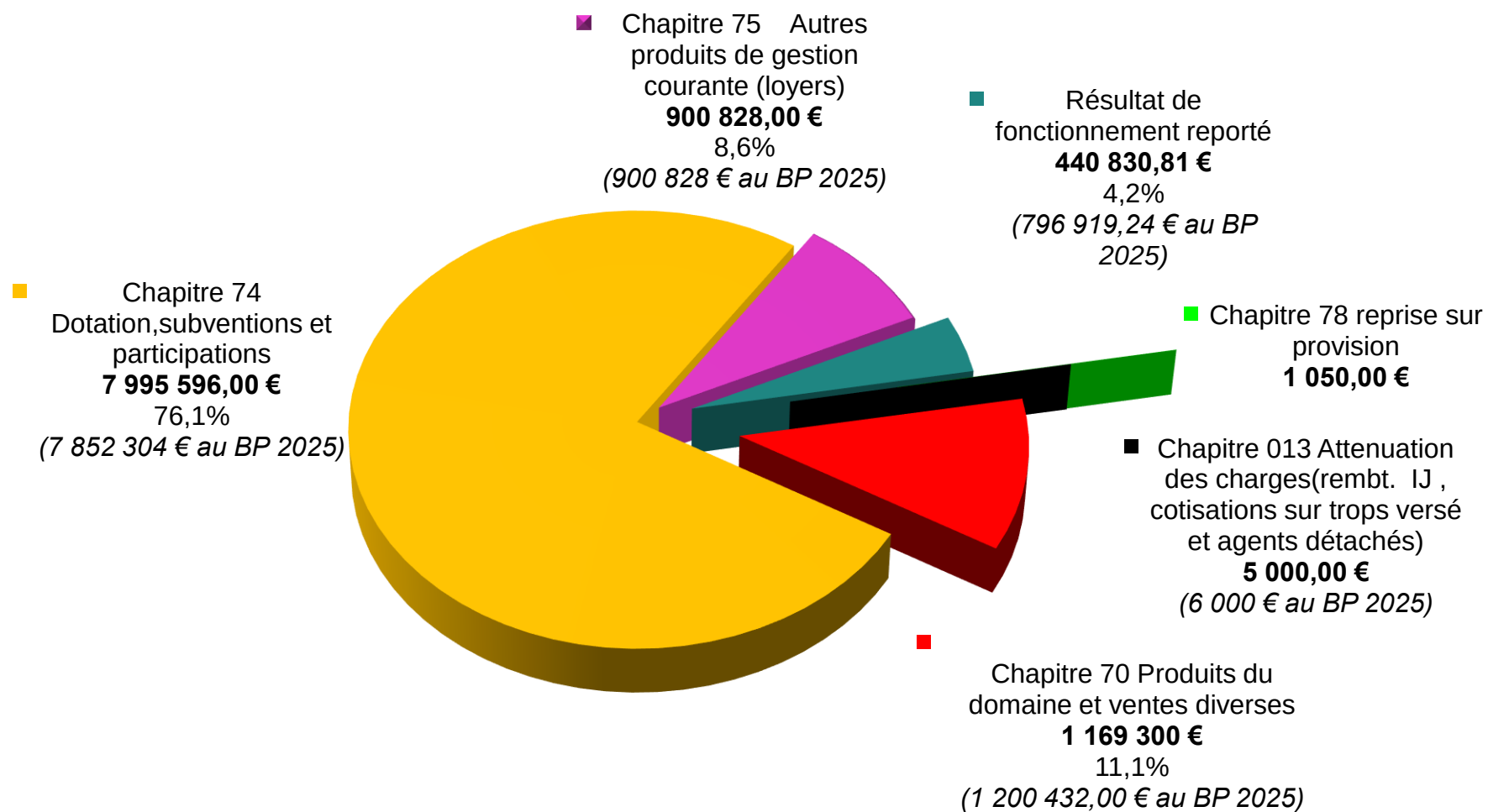
La somme prévue à hauteur de **166 500€** (- 33,5 K€) correspond aux amortissements des immobilisations. Ce montant prend en compte les derniers investissements de l'année 2025 notamment des acquisitions de matériels.

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

10 512 604,81 €

(10 764 165,24 € au BP 2025)



BUDGET PRINCIPAL

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES : 10 512 604,81€ (en baisse de – 251,7 K€ soit – 2,3 % par rapport au BP 2025)

➤ **Chapitre 002 : affectation du résultat reporté en fonctionnement**

Le CCAS fait le choix de voter le budget 2026 avec la reprise des résultats de l'exercice 2025 afin de se donner des moyens financiers, dès le début de l'année 2026. Le résultat reporté issu du compte administratif 2025 s'établit à hauteur de **440 830,81€**, en baisse de – 356 088,43€ du fait de la prise par le budget CCAS de nouvelles dépenses non compensées et d'une masse salariale dynamique malgré une maîtrise des effectifs.

Le CCAS a en effet pris en charge de nouvelles actions qui ont contribué à réduire l'excédent :

Le Programme de Réussite Educative, la Cité Educative, les actions envers les seniors (label Ville amie des Aînés, semaine bleue). A cela s'ajoute l'augmentation de la masse salariale liée à ces nouvelles actions et aux mesures règlementaires.

➤ **Chapitre 013 : atténuations de charges : 5 000 € (- 1 K€)**

Cette somme résulte principalement :

- des indemnités journalières remboursées par la C.P.A.M. pour les agents non titulaires ;
- des sommes remboursées par la C.N.R.A.C.L. (trop payé) pour les validations de services donnant droit à la retraite ;
- des éventuels remboursements du fonds national de compensation du supplément familial de traitement ;
- de remboursement des cotisations ouvrières et patronales des agents détachés.

➤ **Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses : 1 169 300 € (-31 K€ soit -2,6%)**

Cela concerne le produit des services payés par les usagers dans les différents établissements du CCAS, dont:

- 1 109 800€ pour les repas à domicile (-2,2%)
- 55 000€ (-9%) pour les redevances et ventes diverses de la résidence sociale Abrioux
- 4 500€ (-10%) pour les recettes du service appui au développement social.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

7 995 596€ (en hausse de 143 K€ soit +1,8 % par rapport au BP 2025) sont attendus et comprennent :

- **7 130 000 €** correspondent à la subvention d'équilibre versée par la Ville de Dijon,
- Les subventions des différents partenaires, qui représentent un total de **865 596€** (+143 K€ par rapport soit +19,8%) et qui se ventilent comme suit:
 - **l'Etat** , à hauteur de **776 096€** (+18,6%), dont :
 - 507 296€ (-44 K€) au titre de la Cité éducative (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et une nouvelle subvention CAF pour le financement des postes d'éducateur jeunes enfants (57 K€) ;
 - 200 000 € au titre du Programme de Réussite Educative (Agence nationale de la cohésion des territoires- ANCT) ;
 - 43 800 € pour la résidence Abrioux
 - 16 000 € pour le cofinancement d'un travailleur social au commissariat
 - **Dijon Métropole** , à hauteur de **51 000 €** (+28 K€) au titre de la Conférence des Financeurs de la prévention de perte d'autonomie.
 - **le Département de la Côte d'Or**, à hauteur de **38 500€** dont 29 000 € au titre du travailleur social du Commissariat et 9 500€ au titre de la livraison de repas à domicile à des bénéficiaires de cette collectivité ;
 - **la CARSAT** à hauteur de **9 000€**, au titre de la livraison de repas à ses bénéficiaires.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ **Chapitre 75 : autres produits de gestion courante**

Ce chapitre, estimé à **900 828 €** (identique par rapport au BP 2025), concerne les loyers et l'aide personnalisée au logement perçus dans la nouvelle résidence sociale Abrioux.

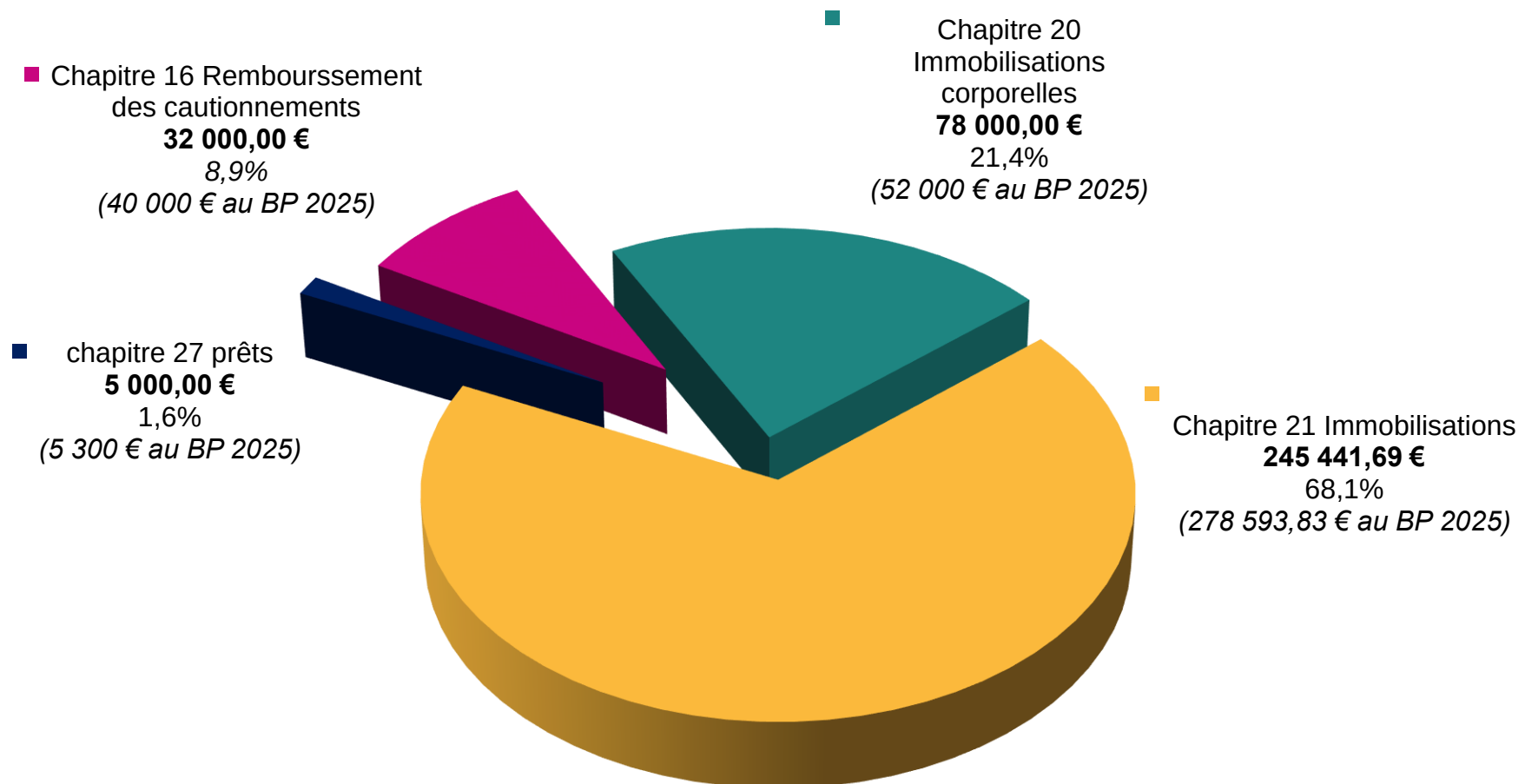
➤ **Chapitre 78 : reprise sur provision**

Une reprise sur provision de 1 050€ a été inscrite correspondant à l'ajustement des provisions sur créances

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

360 441,69 € au BP 2026

(377 999,83 € au BP 2025)



BUDGET PRINCIPAL

III- SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES : 360 441,69€ (en baisse de -17 558,14€ soit -4,7 % par rapport au BP 2025)

Au niveau de cette section, le CCAS poursuit sa politique d'autofinancement en alignant ses dépenses sur le montant des recettes attendues grâce à la reprise du résultat d'investissement de 2024 pour un montant de **157 999,83 €**.

➤ **Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées**

La somme de **32 000€** (- 8K€ soit -20 %), représente les éventuels remboursements des dépôts de garantie versés par les locataires de la nouvelle résidence Abrioux lors de leur départ . Ce montant estimé et très variable en fonction du nombre réel de sorties de résidents.

➤ **Chapitre 20 : immobilisations incorporelles**

La somme de **78 000 €** (en hausse de 26 k€ soit + 50%) correspond à :

- Une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la Maison des Séniors pour 46 K€
- L' acquisition de logiciels pour 32K€

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES :

➤ Chapitre 21 : dépenses d'équipement (immobilisations corporelles)

La somme de **245 441,69€ au BP 2026** (– 33,2 K€ soit - 11,9 %) dont notamment :

- 80 K€ pour l'acquisition de 2 véhicules pour la livraison des repas à domicile .
- 9,2 K€ d'achat de remplacement de matériel électroménager pour la résidence Abrioux
- 151,2 K€ de crédits en réserve non affectés suite aux surplus de recettes d'investissement

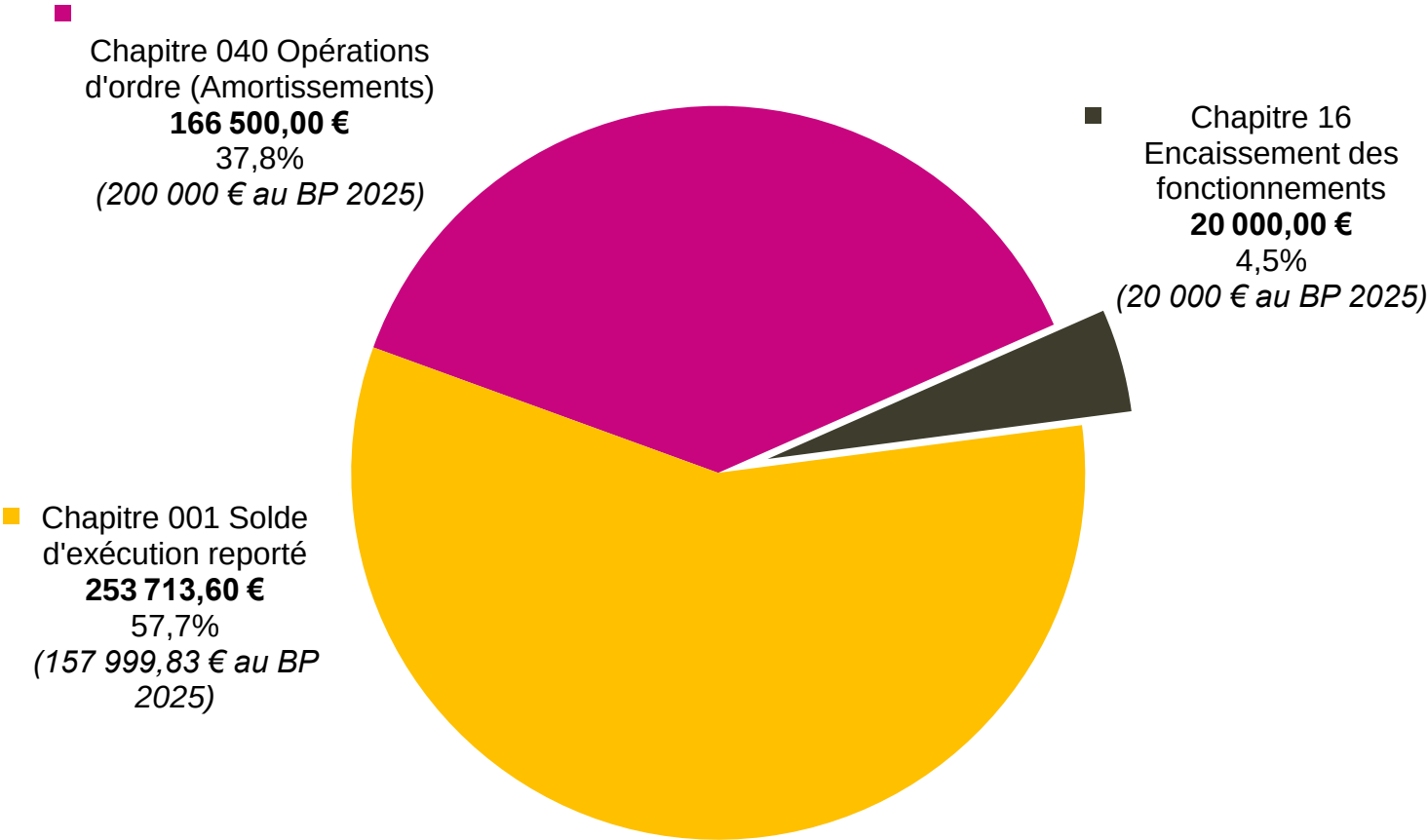
➤ Chapitre 27 : autres immobilisations financières

Les prêts individuels sans intérêts proposés par les régies d'aides et de secours actifs et retraités, validés par la Commission Hebdomadaire d'Attribution, sont enregistrés sur ce compte qui s'élève à **5 000 €** (-300€ soit -5,7%).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

440 213,60 € au BP 2026

(377 999,83 € au BP 2025)



BUDGET PRINCIPAL

IV – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES : 440 213,61€ (+62,2 k€ € soit +16,5%)

➤ **Chapitre 001 : affectation du résultat reporté en investissement**

Pour le budget 2026, le CCAS a fait le choix de voter celui-ci avec la reprise des résultats du compte administratif 2025, le résultat 2025 de la section d'investissement est donc inscrit à hauteur de **253 713,61€**.

➤ **Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées**

Les dépôts de garantie versés par les résidents à leur entrée dans la résidence Abrioux sont enregistrés à ce chapitre. Ils ont été évalués à **20 000 €** (identique par rapport au BP 2025).

➤ **Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections**

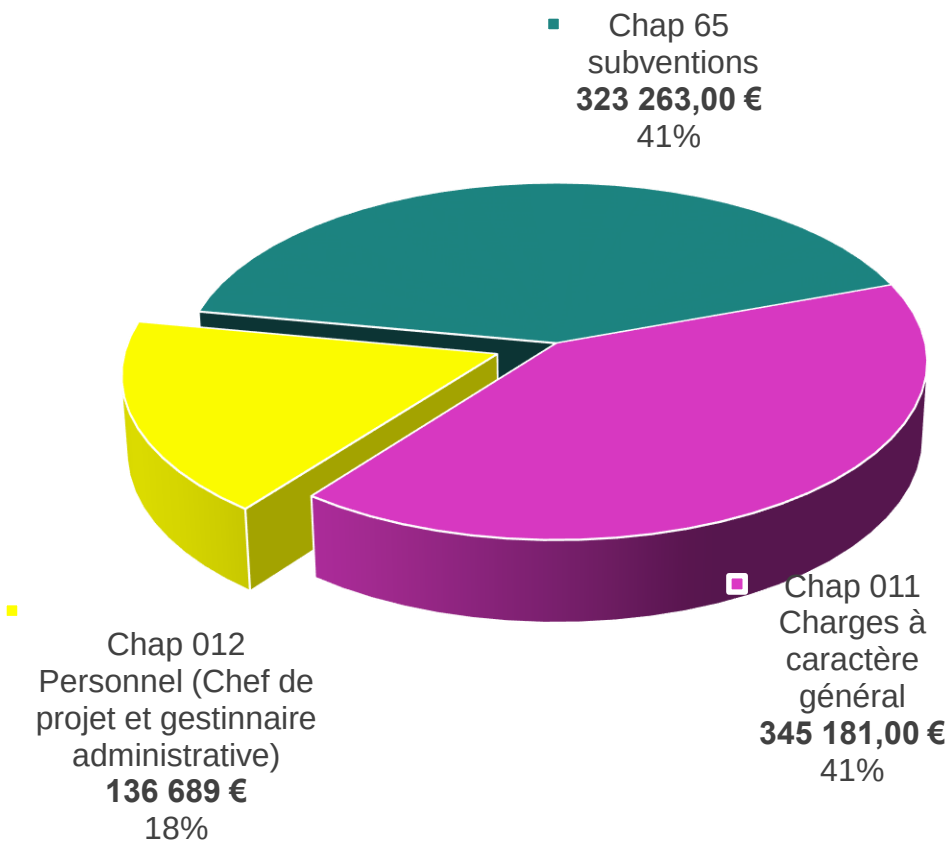
La somme de **166 500 €** (-33,5 K€ soit -16,8 %) inscrite à ce chapitre correspond aux amortissements des immobilisations .

BUDGET PRINCIPAL

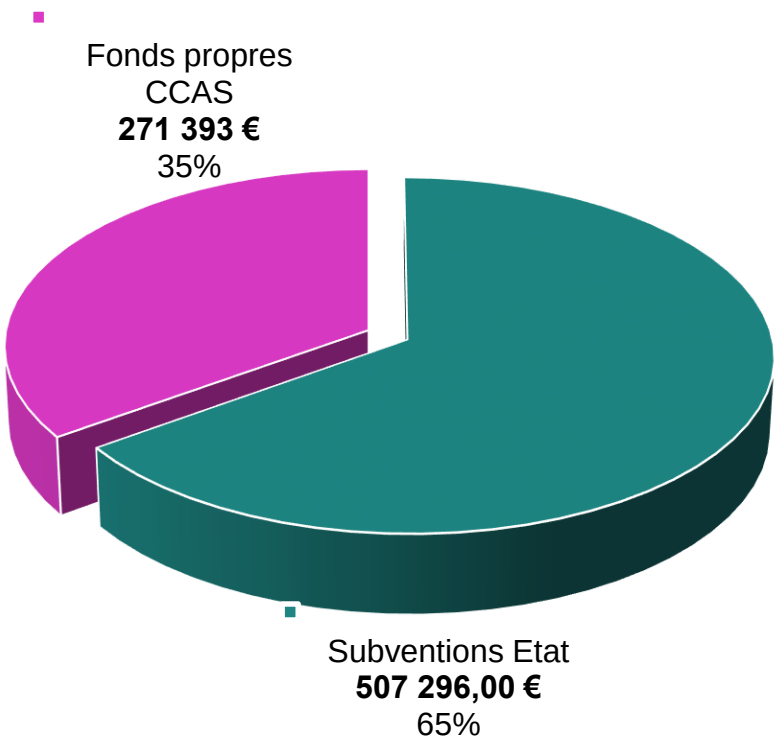
CITÉ ÉDUCATIVE
(avec valorisation des salaires)

BP 2026 : 778 689 € en dépenses
507 296 € en participation extérieure

Dépenses



Recettes

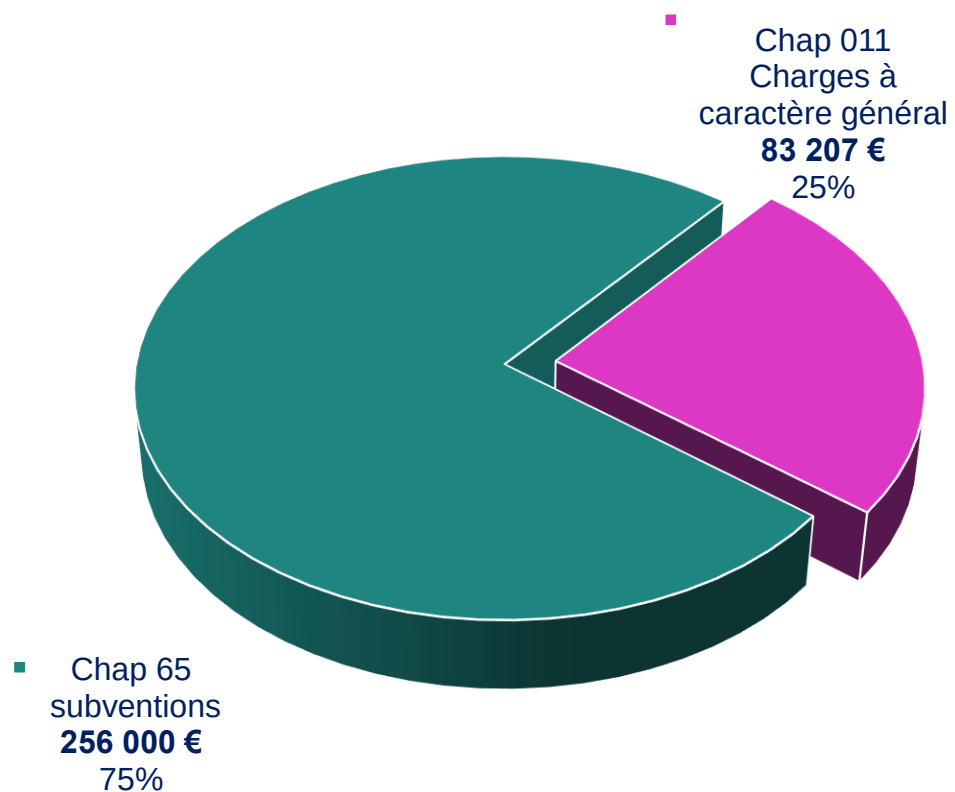


BUDGET PRINCIPAL

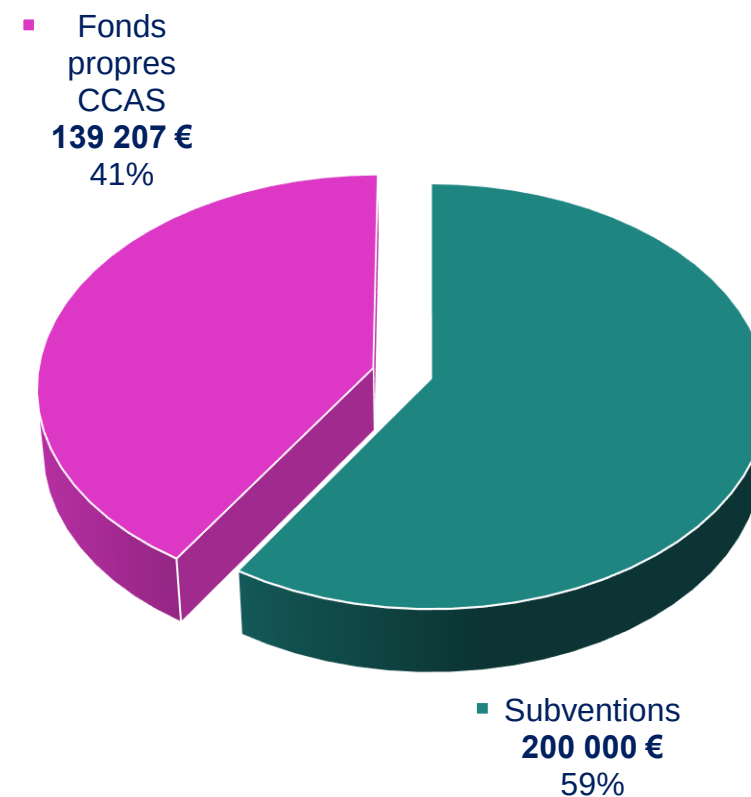
PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

BP 2026 : 339 207 € en dépenses
200 000 € en participation extérieure

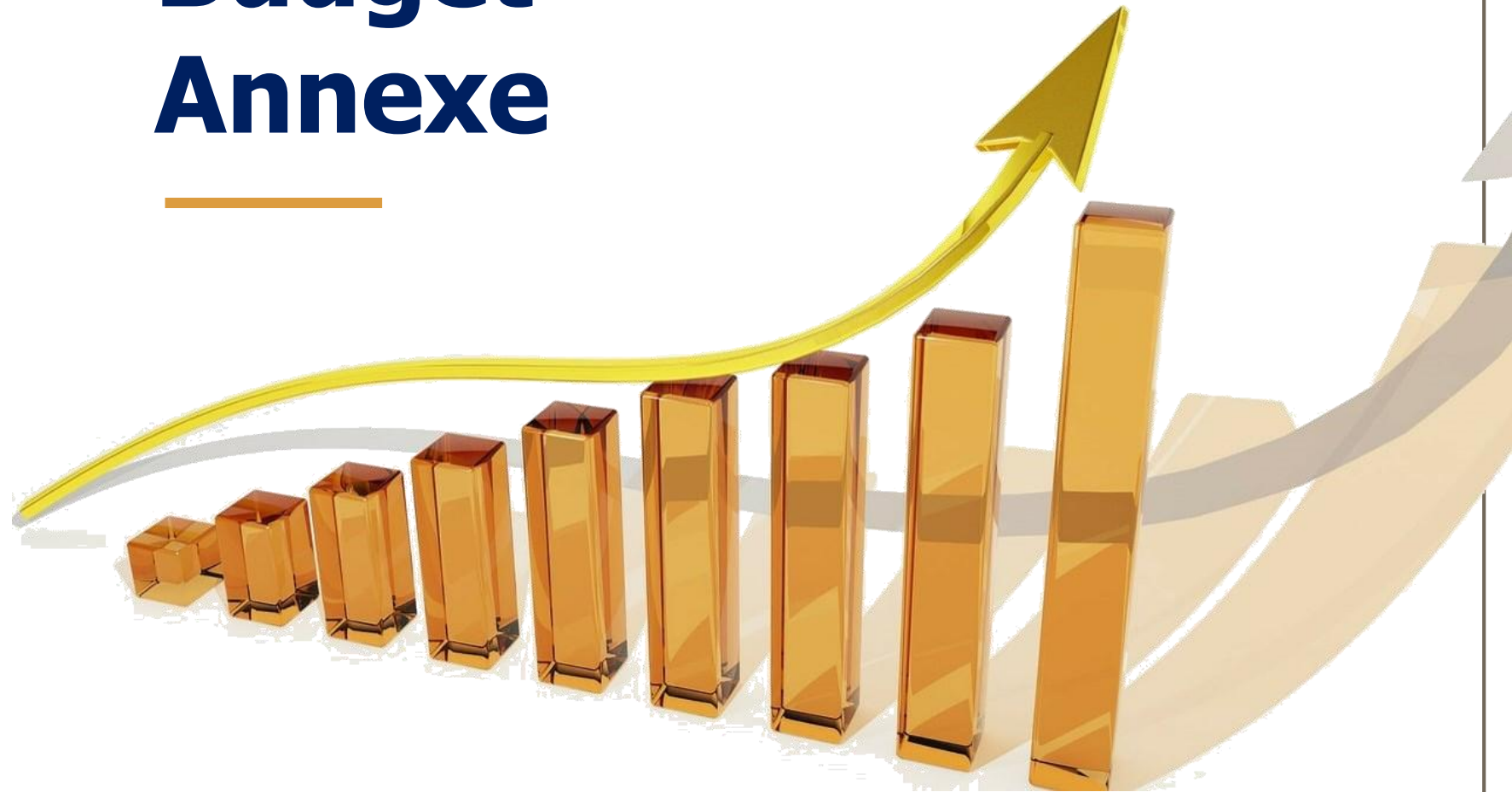
Dépenses



Recettes



Budget Annexe



BUDGET ANNEXE les Marronniers

La réglementation impose, pour les établissements sociaux et médico-sociaux, l'application de l'instruction budgétaire et comptable M22.

Cette instruction spécifique diffère de l'instruction M57 par la présentation du budget de fonctionnement par groupes fonctionnels qui classent les dépenses et les recettes de la façon suivante :

Pour les dépenses :

Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante (achat de marchandises et fournitures, collecte des déchets, transports, déplacements et frais de missions du personnel, frais postaux et de télécommunication, remboursement des frais au budget principal).

Groupe II – Dépenses afférentes au personnel (rémunérations et charges du personnel y compris remboursement du personnel mis à disposition par le budget principal, prestations d'intérim et honoraires divers).

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure (loyers et charges locatives, entretien et réparations, assurances, frais bancaires, impôts et taxes (hors personnel), subventions, charges exceptionnelles et amortissements).

Pour les recettes :

Groupe I – Produits de la tarification (redevances des usagers sur l'hébergement et la dépendance, aide sociale du département et APA, dotation globale de financement soins).

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation (remboursement sur rémunérations et charges du personnel, recettes sur prestations de services et activités annexes).

Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables (transfert de subventions d'équipement).

Le Budget annexe « Les Marronniers » est prévu à hauteur de 729 443,71€ en 2026, soit une hausse de + 7,2 % par rapport au BP 2025

Dont : 702 444,40 € en fonctionnement

Et 26 999,31 € en investissement

Cette Hausse s'explique principalement par une augmentation de la masse salariale (groupe II) car tous les postes devraient être pourvus en 2026, et par une hausse des dépenses liées à une augmentation de l'activité.

La participation du budget principal à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe des Marronniers est prévue à hauteur de **220 544,40€**, en hausse de 53,9 K€, soit +32,3% par rapport au BP 2025.

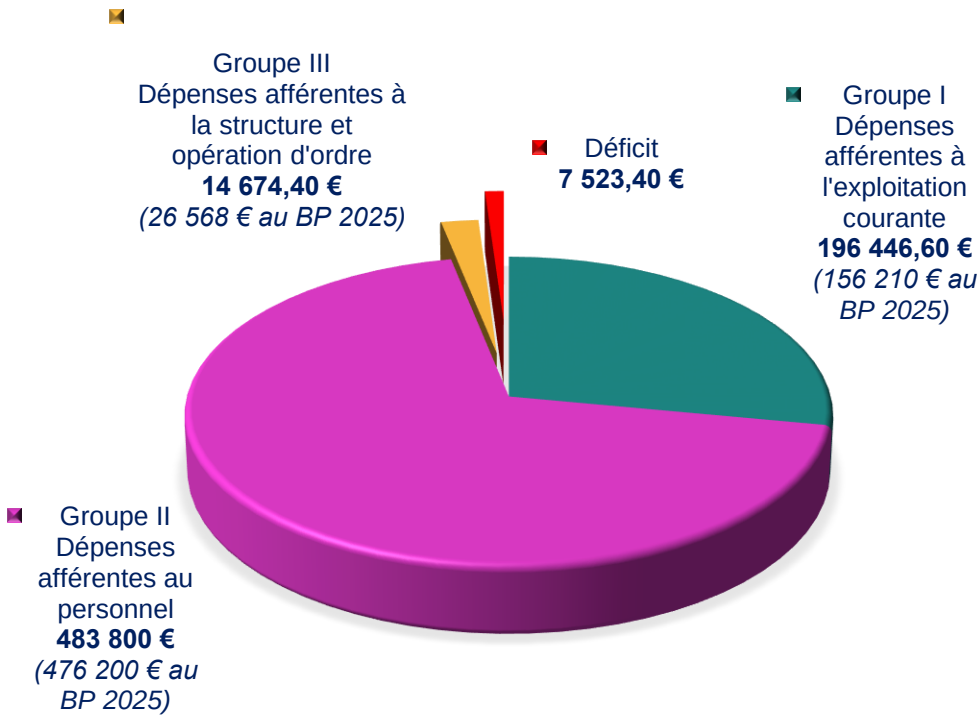
ACCUEIL DE JOUR « LES MARRONNIERS »

Dépenses et Recettes en fonctionnement par groupes fonctionnels

702 444,40 €

(658 978 € au BP 2025)

Dépenses



Recettes

